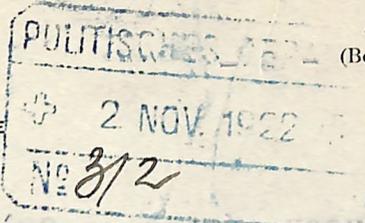


CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE
EN GRÈCE

A-16-J-H.

PRIÈRE DE RAPPELER
CE NUMÉRO DANS LA RÉPONSE



Monsieur le Conseiller Fédéral,

Faisant suite à mon rapport du 13 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que la question du choix du lieu de la prochaine Conférence de la Paix est vivement discutée dans les cercles politiques et diplomatiques d'Athènes. Vous savez que du côté turc on préconisait le choix de Smyrne, mais les conditions dans lesquelles se trouve cette ville, ne permettraient pas son choix comme siège de la conférence. Il a été question ensuite d'une ville française. Les Turcs seraient disposés à accepter ce choix, préférant voir la Paix porter le nom d'une ville française, s'il était impossible de lui donner le nom d'une ville turque. Dernièrement, on parlait du choix d'une ville italienne et tout récemment les noms des villes de Lausanne et de Lugano ont été mis en avant. Les intérêts de ces deux villes suisses entrant, entre autres, en jeu et surtout ceux de leurs hôteliers et de leur commerce, je vous serais vivement obligé si vous vouliez bien me faire savoir, si vous avez des instructions à me donner à ce sujet et si vous désirez que je fasse des démarches en vue de la désignation d'une ville suisse comme siège de la future conférence. Je crois que le choix tombera sur Lausanne, vu l'appui que cette idée trouve du côté anglais surtout.

Vous m'obligeriez également en bien voulant, le cas échéant, me faire connaître votre opinion

Au Département Politique Suisse,

Division des Affaires Etrangères,

B e r n e .



- 2 -

quant au nouveau régime en Grèce et me faire savoir quelle est l'attitude que vous désirez prendre vis-à-vis du nouveau Roi et du nouveau Gouvernement. La question de la reconnaissance du Roi par les Gouvernements étrangers n'est pas encore posée formellement. Les chefs de toutes les missions étrangères, y compris le soussigné, se sont bornés à signer le registre des visiteurs du Roi, ceci en réponse à la communication officielle de l'avènement au trône du nouveau souverain, dont je vous ai transmis le texte par mon rapport du 2 Octobre.

Quant au nouveau Gouvernement, j'ai pris, d'entente avec les autres chefs de mission, contact avec lui en entrant en relations personnelles avec le Président du Conseil intérimaire et avec le Ministre des Affaires Etrangères. J'ai eu l'occasion de voir quelques autres Ministres, auprès desquels les affaires en cours ont rendu nécessaire une intervention personnelle. Je me suis abstenu par contre d'entrer en relations avec le Comité Révolutionnaire. Je vous saurais gré, si vous vouliez bien me dire si vous êtes d'accord, ou si vous avez des instructions à me donner à ce sujet.

A cette occasion, je me permets de vous demander si vous n'estimez pas qu'il serait utile et dans l'intérêt du service que vous me fassiez parvenir régulièrement la collection des rapports politiques que vous recevez à Berne. Les affaires de l'Orient et la question de la Conférence de la Paix, se trouvant à l'ordre du jour, je pourrais certainement profiter des renseignements que vous réunissez à Berne et pour-

- 3 -

raïs, sur les lieux, être en mesure de vous procurer sur un point ou l'autre des informations complémentaires.

Par les nombreux télégrammes qui sont publiés dans la presse européenne sur la situation intérieure de la Grèce et qui affluent des côtés les plus différents, vous devez avoir l'impression que la situation politique à Athènes est incertaine. Cette impression répond à la réalité. Le Comité Révolutionnaire, estimant lui-même ^{que} le caractère et les buts de la révolution n'ont pas été bien compris par le grand public, a lancé un message au peuple, dont il vous intéressera de prendre connaissance dans ses grandes lignes, puisque ce document donne une idée de l'état des esprits à Athènes et en Grèce tel qu'il se manifeste à l'heure actuelle dans l'attente des prochaines élections à l'Assemblée Nationale.

La Révolution, disent leurs chefs, s'est placée au dessus des partis; ceci signifierait qu'elle ne fait oeuvre ni de parti, ni de coterie. Jusqu'aux élections, par lesquelles la volonté souveraine du peuple pourrait s'exprimer librement, le respect des lois et l'ordre sera maintenu par elle. Mais ceci ne signifierait pas que la Révolution ne suit pas une politique nationale déterminée, car l'existence même de la Révolution constituerait une politique. Cette politique de salut national ne consistait pas seulement à contraindre le Roi Constantin à démissionner, mais, sans toucher aux bases du régime constitutionnel, à l'abolition de tout l'édifice Constantiniste, celui de la Cour, politique et

./.

- 4 -

militaire, qui aurait placé le Roi au-dessus de la Patrie, qui aurait aboli les libertés du peuple, et qui, de cette façon, aurait provoqué le grand désastre.

La politique de la Révolution consisterait à s'efforcer de renouer les rapports de l'alliance de la Grèce avec les grandes Puissances. La Révolution se trouverait donc en opposition ^{avec le} et considère comme des ennemis de la Patrie le Constantinisme tous les facteurs auxquels sont dus la rupture des alliances et la débâcle en Asie - Mineure. Enfin la politique de la Révolution consisterait dans un effort pour relever le sentiment national, et pour réaliser une réconciliation; mais cette réconciliation serait immorale, si elle devait signifier l'oubli ou le déplacement des terribles responsabilités et la confusion entre les innocents et les coupables. La Révolution viserait à la réconciliation du peuple trompé qui aurait subi, à cause de ses indignes chefs, les sacrifices les plus durs en sang, en argent et en honneur. Mais elle considère indispensable la punition exemplaire des ennemis de la Patrie, auxquels seraient dus l'écroulement du front d'Asie - Mineure, ainsi que la perte de la Thrace. La Révolution aurait déjà procédé à des changements de ~~xxxxxxx~~ personnes, mais elle n'aura atteint entièrement son but, que si ces changements sont suivis de changements moraux plus profonds, que si l'on obtient le relèvement des âmes et des consciences.

Le message termine par l'affirmation que seule la stigmatisation unanime des grands coupables, seule la profonde conscience des liens indissolubles qui unissent la Grèce à ses alliés naturels et la manifesta-

./.

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE
EN GRÈCE

ATHÈNES.

(Boite postale No 82)

PRIÈRE DE RAPPELER
CE NUMÉRO DANS LA RÉPONSE

- 5 -

tion solennelle de ces sentiments par le peuple hellène, seule la volonté unanimement exprimée en faveur d'une politique de renaissance, l'élévation de la Patrie au-dessus des intérêts personnels et des passions, pourront compléter l'oeuvre de recueillement national inauguré par la Révolution et donner l'espoir d'un avenir meilleur. C'est au peuple grec, que le Comité Révolutionnaire, par les élections prochaines, livre et confie la continuation et l'achèvement de l'oeuvre du salut national.

J'ajoute à titre d'information que la constitution du Comité de la Révolution a été modifiée. Il est formé actuellement des cinq membres suivants: Les Colonels Gonatas, Plastiras et Sakevlaropoulos, le Capitaine de Vaisseau Hadjikyriakos et le Capitaine de Frégate Phocas. Le Colonel Gonatas demeure Chef du Comité. Il vient de déclarer qu'il n'avait nullement été question, dans sa récente entrevue avec le Roi, de la campagne menée dans certains journaux en faveur d'un changement de régime, ni de l'opinion du Comité Révolutionnaire quant à ce sujet. Toute l'attention de la Révolution et tous ses efforts seraient dirigés en ce moment sur la réorganisation de l'Armée. Cette question prédominerait toutes les autres, car l'Armée serait un des principaux facteurs qui influeront pour la sauvegarde des droits de la Grèce à la Conférence de la Paix. La Grèce aurait besoin d'une Armée forte, non seulement jusqu'à la signature de la paix, mais aussi jusqu'à la ratification du traité de paix et pour toute éventualité ~~qui pourrait intervenir ultérieurement~~ ultérieure

./.

- 6 -

Les nouvelles qui arrivent de Thrace, dont l'évacuation par les troupes grecques a commencé, sont inquiétantes. Les fonctionnaires grecs, pris de panique, abandonneraient leur poste et seraient les premiers à fuir, alors qu'ils devraient rester à leur place jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie turque. Cette attitude des fonctionnaires contribue naturellement à augmenter la panique de la population ~~civile~~ qui, prise de terreur, abandonne ses foyers pour se réfugier en Grèce. Le Gouvernement a décidé de prendre des mesures sévères contre ces fonctionnaires et de les traduire devant un conseil de guerre.

A la suite de certaines rumeurs ^{au sujet} d'un complot réactionnaire qui aurait ses racines dans la marine de guerre, mécontente de la tournure que les événements ont prise, le gouverneur militaire a publié une ordonnance qui s'adresse à tous les habitants qui possèdent des armes à feu, en les sommant de les remettre aux autorités policières dans un délai de 8 jours, où qu'ils les tiennent et quels qu'en soient le genre et le système. Passé ce délai, tous ceux qui seront surpris cachant des armes et fusils, seront traduits devant la cour martiale.

Mr. Politis, auquel j'ai demandé pour quelle date le Gouvernement aurait fixé les prochaines élections, m'a répondu que le cabinet attendait l'arrivée de son nouveau chef, Mr. Zaïmis, pour se pronocer à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de ma haute considération.

2 Annexes.

Le Consul Général de Suisse
en Grèce: